



## FICHE

### RAYON LIQUIDES ET VINS



## DESCRIPTION DES TACHES

### Tâches habituelles :

- Gestion des produits (contrôle qualité et quantité)
- Transfert des palettes du quai à une zone de stock tampon et dans le magasin.
- Mise en rayons (défilmage, facing...)
- Constitution de réserves tampons en rayon
- Evacuation des déchets (palettes, cartons, plastiques, casse...)
- Réapprovisionnement des linéaires en présence de clients.
- Mise à jour des prix.

### Tâches ponctuelles :

- Relations clientèle au rayon
- Nettoyage des liquides sur les sols et évacuation des bris de verres
- Eclatement de palettes livrées multi-produits

## L'AVIS DU MEDECIN DU TRAVAIL



Ce poste est caractérisé par des conditions de travail contraignantes dues en particulier aux manutentions, aux postures du travail, aux gestes répétitifs.

La pénibilité du poste varie en fonction des moyens de manutention utilisés et de l'agencement du rayon.

Les opérateurs sont exposés notamment aux risques suivants :

- Dorsalgies, lombalgies ;
- Chutes, glissades, coupures, écrasement et contusions des membres.

La vaccination antitétanique de l'opérateur est recommandée.

## Unité «RAYON LIQUIDES ET VINS»

Identification / évaluation des risques	Priorité	Mesures de prévention
<b>Risques physiques :</b> Facteurs d'environnement : <i>Climatique :</i> - variations importantes de températures à l'intérieur du magasin, entre magasin et réserves	2	- port de vêtements adaptés
<b>Risques chimiques :</b> <i>Produits allergisants :</i> SANS		
<b>Risques infectieux ou parasitaire :</b> - Grippe A	2	- port de masques respiratoires type FFP2 pendant l'ouverture au public et de type chirurgicaux pendant la fermeture au public - nettoyage rigoureux des mains (savon ou solution hydroalcoolique)
<b>Risques et contraintes liés à des situations de travail :</b> <i>Posture :</i> - (TMP n°57)	2	
<i>Manutentions manuelles :</i> - (TMP n°57, TMP n°98) - port de charge - travail en hauteur	1	- mise à disposition de matériels adaptés (tir palette) - mise à disposition de marche - pieds
<b>Risques d'accidents prépondérants :</b> <i>Chute de plein-pied :</i> - sol glissant - sol inégal - dénivelés	2	entretien, nettoyage et remise en état (non glissant : coefficient de frottement < 0,30) - dispositif d'écoulement des eaux - maintien des passages dégagés - port de chaussures de sécurité (non obligatoire)
<i>Chute de hauteur :</i> - rack de stockage, escalier	2	- interdiction formelle de monter sur les racks ; escabeau mis à disposition
<i>Risques liés aux machines et aux outils :</i> - utilisation de cutters	2	- diffusion des consignes de sécurité
<i>Manutention lourde, manutention répétée :</i> - valeur de la charge unitaire ; tonnage journalier ; hauteur de prise, pose et dépose ; fréquence et longueur des déplacements - charge difficile à manipuler mauvaise posture imposée (dos courbé, charge éloignée du corps)	1	- organisation du travail : pause, rotation
<i>Manutention mécanique :</i> - peut entraîner des blessures liées à la circulation des engins mobiles (collision, dérapage, écrasement), à la charge manutentionnée (chute, heurt, renversement), au moyen de manutention (rupture, défaillance)	2	- allées larges, espacées et dégagées - allées des réserves un peu encombrées - matérialisation des entrées, sorties, allées et aires de stockage - différenciation passages piétons – passages chariots automoteurs - éclairage des allées de circulation (200 à 300 lux)

<p><i>Risques liés aux circulations et aux déplacements :</i>  - état des véhicules et engins (chariots, roll, transpalettes, gerbeurs)</p>	2	- mise à disposition de moyens de manutention adaptés : 2 chariots élévateurs électriques, 2 transpalettes électriques, plusieurs transpalettes manuels répartis par équitablement par secteur, roll - conteneurs.
<p><i>Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets :</i>  - objets stockés en hauteur : racks, étagères</p>	1	- arrières écluses pour le chargement - déchargement des mezzanines - interdiction formelle de monter sur les racks ; escabeau mis à disposition - état des racks : correctement fixés au sol, les éléments de rayonnage déformés à la suite d'un choc sont remplacés, les pieds et parties basses des montants, spécialement aux angles des allées, sont protégés par des glissières de sécurité indépendantes de la structure - palettes en bon état, adaptées et non surchargées - protections grillagées - organisation du travail pour les opérations de rangement en réserves : - ranger les charges les plus lourdes en bas des racks et éviter le stockage en hauteur excessive - mettre en hauteur seulement les produits filmés - éviter les postes de travail sous les racks
<p><i>Risques d'incendie :</i></p>	3	· Etablissement entièrement sprinkler · Matériels de lutte contre l'incendie, accessibles et indiqués · Alarme · Plan d'évacuation · Equipe de sécurité incendie · Procédure de sécurité incendie · Contact avec les pompiers permanent grâce à une ligne directe située en caisse centrale · Contrôle périodique effectué par un organisme agréé · Délivrance de permis feu pour tout travail par point chaud - Diffusion des consignes de sécurité - Exercices d'évacuation

